

## DECISION DU MAIRE N°2024/051

### Attribution du marché public Travaux de construction d'un bâtiment enfance jeunesse – Marché n°2024-13

---

**Le Maire** de la Ville d'Ambilly,

**VU** l'article L2122-22, alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales au terme duquel il peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**VU** la délibération n°13/2024-019 du Conseil municipal, en date du 25 janvier 2024 par laquelle, le Conseil municipal lui a donné délégation pour la durée de son mandat pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**CONSIDERANT** l'avis d'appel public à la concurrence du 30 septembre 2024 ;

**CONSIDERANT** le rapport d'analyse des offres ;

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** D'approuver le marché de travaux passé en application de la procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L2123-1, R. 2123-1 du Code de la commande publique, de travaux de construction d'un bâtiment enfance jeunesse sur la commune d'Ambilly.

**ARTICLE 2 :** Le marché est attribué ainsi qu'il suit :

- Lot 1 « terrassement, VRD, aménagements extérieurs et paysagers » à la société GROPPI SAS, 310 ROUTE DU CRET GOJON, 74200 MARGENCEL, pour un montant de 324 597,60 € HT ;
- Lot 2 « gros œuvre » à la société C MONTESSUIT ET FILS, RUE RENE CASSIN, 74240 GAILLARD, pour un montant d'offre de 385 000,00 € HT ;
- Lot 3 « charpente bois, façades-bardages » à la société FAVRAT CONSTRUCTION BOIS, 84 ROUTE DU LAC, 74550 ORCIER, pour un montant de 323 440,17 € HT ;
- Lot 4 « étanchéité » à la société E.F.G., 6 rue de l'Industrie, 74100 ANNEMASSE, pour un montant de 78 963,34 € HT ;
- Lot 5 « menuiseries extérieures, occultations, protections solaires » à la société ACCORD ALU, 376 ALLEE DU THIOUDET, 01960 PERONNAS, pour un montant de 190 930,00 € HT ;

- Lot 6 « serrurerie » à la société METALLERIE LAMPERTICO, 354 RUE DE BEARD, 01460 BEARD-GEOVREISSIAT, pour un montant de 21 385,00 € HT ;
- Lot 7 « cloison, doublage, faux plafond, peinture » à la société ALBERT ET RATTIN, CHEMIN DU CHANAY, 73190 SAINT-BALDOPH, pour un montant de 130 360,00 € HT ;
- Lot 8 « menuiserie intérieure, cloison sanitaire, signalétique » à la société NINET GAVIN 3 CHEMIN DE TRE MOULIN 01200 VALSERHONE pour un montant de 249 625,50 € HT ;
- Lot 9 « appareil élévateur » à la société TK ELEVATOR, RUE DE CHAMPFLEUR, 49001 SAINT BARTHELEMY D'ANJOU, pour un montant de 21 500,00 € HT ;
- Lot 10 « carrelage faïences » à la société SARL GROUPE GABRIELI, 15 RUE DE L'EUROPE, 74200 THONON-LES-BAINS, pour un montant de 82 674,20 € HT ;
- Lot 11 « sols souples » à la société STE CHABLAISIENNE DE REVETEMENTS, 4 CHEMIN DE MARCLAZ DESSUS, 74200 THONON-LES-BAINS, pour un montant de 18 290,00 € ;
- Lot 12 « électricité courants forts et faibles » à la société MUGNIER'ELEC, RUE DES PRES VIGNANS, 74890 BONS EN CHABLAIS, pour un montant de 216 701,53 € HT ;
- Lot 13 « chauffage, plomberie sanitaire » à la société SARL HAUTEVILLE, ZI DES NIOULETS, 74140 DOUVAINNE, pour un montant de 302 779,38 € HT ;
- Lot 14 « ventilation traitement d'air » à la société VENTIMECA CHABLAIS, 30 CHEMIN DE L'AULIEU, 74140 SCIEZ, pour un montant de 182 983,08 € HT.

**ARTICLE 3 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal.



Ambilly, le  
Le Maire

10 DEC. 2024

Guillaume MATHELIER

Télétransmise le : **1 0 DEC. 2024**

Publiée le : **3 0 DEC. 2024**

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.*

